

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Véronique ERNEWEIN, Brigitte BURGER
MM. Mathieu DURINGER, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA, Bernard RIEHL, Claude WEISS, Valentin GEBHARDT

Absents excusés : M. Jacky JACOB qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS
MM. Jacky HARTSTREISEL, Charles MEHL, Marc KLEIN

Absent non excusé : ./.

1) Demande de subvention de l'Association d'Aïkido du Pays de la Zorn (AAPZ)

L'Association d'Aïkido du Pays de la Zorn sollicite une subvention de la commune pour l'achat de tatamis pour le club, selon devis présenté d'un montant global de 945,63 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 252,72 €, correspondant à 40% du montant de 631,80 HT de la dépense, hors frais de port, à imputer sur le budget 2014.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder ladite subvention à l'A.A.P.Z.

Adopté à l'unanimité

2) Compteurs communicants gaz

GrDF concessionnaire du réseau de gaz naturel souhaite moderniser le réseau avec la mise en place de compteurs de gaz communicants. A cet effet, il est nécessaire pour GrDF de disposer d'un hébergement pour l'installation de concentrateurs (boîtier de 40x30x20cm associé à une petite antenne). A Schwindrathzheim, le site retenu sera probablement le clocher de l'église protestante.

Une convention est soumise au Maire pour la pose de ces concentrateurs avec la liste des sites proposés. C'est GrDF qui déterminera ensuite l'endroit définitivement retenu. La convention sera conclue pour une durée de vingt ans à raison d'une redevance annuelle de 50 € par an.

Après discussion en Bureau, au vu de la liste des sites potentiels retenus où figurent outre le clocher, le groupe scolaire et le centre culturel, il est décidé d'y inscrire également les ateliers communaux, autre point haut du village qui pourrait héberger un concentrateur.

Le Maire est ensuite autorisé à signer avec GrDF la convention pour la mise en place de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

Entrée de M. Claude WEISS à 20h00

3) Convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement « Les Terrasses de la Zorn »

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'aménageur s'engage à suivre les prescriptions techniques et administratives pour

l'intégration au patrimoine de la commune des biens immobiliers et techniques de l'opération « Les Terrasses de la Zorn ». Cette intégration portera sur les voiries, les réseaux d'eau potable, de téléphonie-vidéo-internet, de l'électricité, du gaz, de l'éclairage public ainsi que les espaces verts, les fossés et bassins pour les eaux boueuses, conformément à un programme de travaux approuvé et réceptionné par la commune.

Cette convention permettra à l'aménageur d'engager la phase de réalisation des travaux avec l'assurance d'une reprise des VRD après avis favorable des services concernés pour ensuite être intégrés au patrimoine communautaire.

La collectivité sera invitée à participer aux réunions de chantier et sera ainsi associée aux diverses étapes de réalisation de la viabilité du lotissement. Elle aura aussi l'occasion à cet effet, en concertation avec l'aménageur, de travailler sur les projets de jonction à réaliser, notamment celle le long de la RD421 entre le giratoire et la rue des Pierres, afin d'y créer une voie piétonne et cycliste. Pour ce faire, il faudrait envisager l'abattage des deux arbres qui se situent dans ce périmètre. Une demande sera faite en ce sens auprès des services du Conseil Général du Bas-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe pour la rétrocession gratuite des voies et réseaux divers.

Adopté à l'unanimité

Entrée de M. Philippe OBRECHT à 20h10

Entrée de M. Norbert PONTA à 20h20

4) Approbation de l'avant-projet définitif de restructuration du centre administratif et culturel de Schwindratzheim

Il est proposé de soumettre à l'accord du Conseil Municipal, l'avant-projet définitif des futurs travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim. Le Bureau a confirmé les dernières modifications portées au projet et présentées par le maître d'œuvre en réunion du 18 novembre 2013. Le prix d'objectif est ainsi porté à 1 556 785,26 € TTC, compte tenu notamment des résultats de la reconnaissance géotechnique faisant état d'un sol stable plus profond que prévu pour les fondations et de l'aménagement de l'étage de l'annexe en colombage qui ajoutera de la surface aux locaux de la mairie.

M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire informe le Conseil du détail de la liste des points complémentaires retenus au stade de l'avant-projet définitif, à savoir :

- suite à l'étude du sol :
 - réaliser des reprises en sous œuvre
 - ancrer plus profondément les fondations.
- création d'une dalle béton pour la dalle haute du rez-de-chaussée.
- suite au rapport du contrôleur technique :
 - amélioration des degrés coupe-feu de quelques locaux à risques (parois et portes)
 - ajout d'un nouveau local électrique au sous-sol.
- pour les travaux sanitaires, ont été ajoutés :
 - le contrôle caméra du réseau existant

- l'installation d'un dégraisseur et d'un adoucisseur d'eau pour l'alimentation de la cuisine.

- Remplacement des Velux des bureaux par des lucarnes.

- Remplacement complet du faux plafond de la grande salle.

Lors de la dernière réunion de travail, des précisions ont aussi été apportées sur certains points qui se traduiront par des moins-values. Mais il est proposé au Conseil d'adopter le prix d'objectif en l'état, permettant ainsi d'avoir une estimation haute pour optimiser l'enveloppe de subvention. L'architecte M. HAIBACH s'est également engagé à ne pas ajuster ses honoraires en conséquence qui ne sont donc pas modifiés.

La validation de cette étape permettra ensuite de déposer les dossiers de demande de subvention ne nécessitant pas le résultat de l'appel d'offres (DETR et Région) et de lancer ensuite la consultation des entreprises début janvier 2014.

Après délibération, le Conseil approuve l'avant-projet définitif de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel fixant le prix d'objectif à 1 556 785, 26 € TTC.

Adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme BURGER – M. PONTA)

5) Approbation de l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement des abords du centre administratif et culturel

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 03 décembre 2012 et lors de la dernière réunion du 09 décembre 2013, en présence des deux maîtres d'œuvre, il a été démontré qu'il serait préférable dans un souci de coordination, de pouvoir mener les deux chantiers de front et donc lancer la consultation des entreprises pour les deux projets en même temps. Aussi pour coller au planning présenté par M. HAIBACH, architecte, est-il proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet définitif, retenant une version d'aménagement des parkings plus écologique favorisant l'infiltration et les aménagements verts. D'ailleurs le prix d'objectif, quelles que soient les variantes proposées, se chiffre à 191 360 € TTC. M. MARZOLFF, paysagiste a également proposé des variantes pour le réaménagement de la place de la Fontaine. Il a été décidé en bureau de scinder ce projet de celui des aménagements des parkings et de laisser le nouveau conseil en décider après les élections municipales.

Les propositions d'aménagement de parkings sont ensuite présentées au Conseil. La version 5 avancée par le Bureau et également préconisée par le maître d'œuvre présente un aménagement par îlots favorisant l'infiltration naturelle de l'eau dans des emplacements à caillebotis enherbés ou gravillonnés. D'autres conseillers sont néanmoins plus favorable à la version 1 qui présente un schéma d'aménagement plus classique (en enrobés) avec une allée centrale. M. ULRICH propose de revoir l'ensemble des propositions en réunion avec les associations dans un premier temps puis éventuellement au sein d'une commission communale afin d'en débattre avant décision finale. Il rajoute que pour la partie en fond de parcelle, l'éclairage des parkings sera commandé de la salle et non raccordé au réseau public. La décision de ce soir doit valider le prix d'objectif identique, quelle que soit la solution technique retenue.

Après mise aux voix, l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement des abords du centre administratif et culturel est approuvé.

Adopté par 15 voix pour et 1 abstention (Mme BURGER)

6) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur les ventes :
 - d'un terrain non bâti, situé impasse Wegweiser appartenant à Mme. Germaine KEITH de SCHWINDRATZHEIM, au profit, pour partie à M. et Mme Eric METSHIES (3,32 a) et M. et Mme Claude SCHWEBEL (2,01a) de SCHWINDRATZHEIM, propriétaires attenants.
 - de terrains non bâtis, « Chemins d'exploitation » appartenant à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);
 - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant aux conjoints SPOHR/EBER de SCHWINDRATZHEIM, au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin);

Le Maire informe :

- des lettres de remerciements de l'Association Aïkido Club du Pays de la Zorn et du Badminton Club de Schwindratzheim pour le soutien de la commune en maintes occasions et notamment pour les subventions accordées aux associations pour leurs projets d'investissements.
- de la confirmation des horaires dans l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 : le LMJV matin reste inchangé de 8h00 à 11h30, l'après-midi de 13h30 à 15h15 et le mercredi matin de 8h à 11h00. Le périscolaire prendra le relais pour accueillir les enfants dès 15h15.
- de la livraison des malles PPMS pour les 2 écoles maternelle et élémentaire. Mme SUTTER a pris l'initiative d'acheter elle-même les malles et de trouver en divers endroits les nombreux articles figurant sur la liste de composition. Le tout pour un coût global de 326,38 €, largement inférieur au prix des malles plus ou moins complètes proposées à la vente.
- du montant du prélèvement FNGIR 2013 réparti sur douzièmes de fiscalité locale 2013 qui s'élève à 151 045 €, déterminé à partir de la différence entre le panier de ressources 2010 « avant réforme » et le panier de ressources 2010 « après réforme », qui sera reversé au profit des communes qui accusent un manque à gagner suite à l'application de la réforme de la taxe professionnelle.
- du montant définitif attribué à la paroisse pour les travaux de réfection de la toiture de la nef de l'église protestante qui sera de 38 714,87 €, calculé sur la base des factures acquittées d'un montant de 146 204 € HT au lieu des 170 000 € HT prévus à l'origine. M. le Pasteur UHRI a également remercié la commune pour le virement de cette subvention qui a immédiatement suivi la production des pièces justificatives.
- Le Maire remercie également très chaleureusement toute l'équipe municipale pour l'organisation du repas des personnes âgées qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions et qui a fait l'objet de nombreux échos favorables de la part des participants.
- La première réunion pour la révision des listes électorales a eu lieu le vendredi 15 novembre 2013 en présence du Maire, de M. Charles BURGER, délégué du Tribunal de Grande Instance, de M. Paul DUTT, nouveau délégué de l'administration, nommé par le Préfet en remplacement de M. Jean-Pierre HAMM et sous la direction administrative locale de Mme Isabelle ZILLER. Le Préfet a rappelé le caractère obligatoire de présentation d'une pièce d'identité dans le déroulement des scrutins, mêmes si les électeurs sont connus du bureau. Par contre l'absence de présentation de la carte d'électeur n'est pas à même d'empêcher l'électeur de voter s'il présente sa pièce d'identité.

- M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire, informe que pour la troisième année consécutive, les tarifs pour la redevance des ordures ménagères ne subiront pas d'augmentation.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : le 27 janvier ou le 10 février 2014
- Cérémonie des vœux : le 10 janvier 2014 au centre culturel à 20h00

Séance close à 21h25.